

# AVIS PUBLIC



## DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LADITE VILLE, QUE :**

1. Lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mai 2026, les membres ont notamment étudié la demande de dérogation mineure suivante :
  - Diminution de 5 cases de stationnement le minimum prescrit de 39 pour la construction d'un immeuble résidentiel de 24 logements au 900, rue de la Visitation, soit le lot 4 563 441;
2. Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 17 août 2026 à l'hôtel de ville, statuera sur la présente demande de dérogation mineure;
3. Toute personne intéressée peut se faire entendre en ce qui concerne la demande de dérogation mineure ci-avant énoncée par le conseil.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 2 juillet 2026.

(s) Louis-André Garceau

**Me Louis-André Garceau**, avocat  
Greffier